

Département de la Savoie
Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 11 Septembre 2015 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 15

Présents : 10

Votants : 13

Absents :

Excusés :

Karim AMELLAL.

Justine BAL (pouvoir de vote à Sébastien PIVIER).

Stéphanie BAL.

Frédéric LE FUR (pouvoir de vote à Gabriel MARQUES).

Ginette RIGOTTI (pouvoir de vote à Marie-Christine DORIDANT).

Secrétaire de séance :

Marie-Christine DORIDANT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout d'un point supplémentaire : Motion de soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 12 Juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Marie-Christine DORIDANT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 04 / 2015, relative aux prix des repas servis à la Fête du Village « La Cevinoise » du 05 Juillet 2015.

↳ **Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion établie par la Fédération des Maires de Savoie, concernant la réduction des dotations de l'Etat et des conséquences de cette situation sur le niveau des services publics locaux et sur l'investissement.
Le Conseil Municipal adopte cette motion à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise, qu'à ce sujet, une manifestation des Maires de l'Association des Maires du Bassin d'Albertville aura lieu le 19 Septembre prochain à 11h30, devant la Mairie d'Albertville afin d'exprimer leur mécontentement.

Monsieur le Maire indique que, plus généralement, il est proposé à tous les concitoyens de signer « l'appel du 19 Septembre pour les Communes de France », en ligne sur le site www.change.org. Cette pétition est également accessible depuis le site de l'Association des Maires de France (www.amf.asso.fr) : le site dédié www.jaimemacommune.com.

↳ **Plan Local d'Urbanisme : Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU (Micro-Centrale hydroélectrique) :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu de la modification simplifiée n° 1 du PLU.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Mai 2015, le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations du public, ont été mis à disposition en mairie du 08 Juin au 10 Juillet 2015 inclus.

Suite à la notification aux Personnes Publiques Associées, 8 avis ont été reçus en Mairie (Département de la Savoie, SCOT Arlysère, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture, Centre Régionale de la Propriété Forestière, Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée, Mairie de La Bâthie et Mairie de Saint Paul Sur Isère). 7 d'entre elles n'ont pas d'observations particulières à formuler. Le CRPF demande à la Commune de prendre en compte les éléments de doctrine dans le projet présenté.

Au cours de la mise à disposition du public du dossier, une observation a été formulée portant sur une demande de modification du PLU.

Elle sera examinée lors d'une prochaine évolution du PLU, car elle ne s'inscrit pas tout à fait dans les objectifs de la présente modification simplifiée.

L'ensemble de ces avis et observations n'est pas de nature à remettre en cause la modification simplifiée n°1 du PLU et ne nécessite pas d'apporter de nouvelles modifications au projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, tire le bilan de la mise à disposition du public et des avis des Personnes Publiques Associées, tels que présentés ci-dessus, et approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

↳ **Bilan de l'application du Plan Local d'Urbanisme :**

De nouvelles procédures, relatives aux documents d'urbanisme, ont été mises en place en application de la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), du 24 Mars 2014.

Une disposition de cette loi oblige le Conseil Municipal à procéder à une analyse des résultats de l'application d'un PLU, 9 ans au plus tard après son approbation.

Le PLU de Cevins ayant été approuvé le 17 Février 2006, le délai de 9 ans est atteint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, tire le bilan de son application et se prononce pour la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

↳ **Suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe et approbation du tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} Septembre 2015 :**

Monsieur le Maire expose que suite au départ à la retraite d'un Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe, à compter du 1^{er} Septembre 2015, il convient de réactualiser l'état récapitulatif des agents communaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de supprimer cet emploi du tableau des effectifs de la collectivité et d'approuver le tableau des emplois permanents, modifié.

↳ **Budget Général et Budget Eau : Transfert de crédits :**

Monsieur le Maire expose que certains produits communaux concernant des redevables ont fait l'objet d'exécution de jugement des tribunaux ordonnant l'effacement des créances. L'effacement de ces titres nécessite une ouverture de crédits au Compte 6542, qui n'avait pas été prévue au Budget Primitif.

Par conséquent, il convient de transférer les crédits suivants :

- Budget Général : Du compte 61523 au compte 6542 = 770 €uros
- Budget Eau : Du compte 604 au compte 6542 = 710 €uros
Du compte 6071 au compte 6542 = 400 €uros

Le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour et 2 voix contre, ces transferts de crédits.

↳ **Budget Général et Budget Eau : Créances éteintes :**

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des produits communaux dont l'effacement doit être constaté sur le budget concerné.

Ces créances éteintes, doivent être justifiées par une délibération du Conseil Municipal, sachant que, contrairement aux créances admises en non valeur, elles ne pourront pas faire l'objet de poursuites ultérieures même si le redevable est en mesure d'honorer sa dette.

Le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour et 2 voix contre, l'effacement de ces dettes sur le Budget Général et sur le Budget Eau.

↳ **Bornand : Acquisition foncière :**

Dans le cadre du projet de création d'un parking à Bornand, la Commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle de terrain.

Il s'agit de la parcelle H 500 d'une surface de 80 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette parcelle au prix de 75 €uros le m² TTC et de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître LAVOREL, notaire à Albertville.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires découlant de cette décision.

↳ **Bornand : Création d'un parking – Demande de subvention au titre du FDEC :**

Dans le prolongement de cette acquisition de terrain, pour la création d'un parking à Bornand qui permettrait d'améliorer considérablement le stationnement des véhicules et la sécurité des riverains, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes).

↳ **Bornand : Création d'un parking – Demande de Déclaration Préalable :**

Monsieur le Maire indique que la création du parking de Bornand nécessite le dépôt d'une déclaration préalable auprès du Syndicat Arlysère – Pôle Urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer cette demande d'urbanisme et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

↳ **Ecole – Travaux classe cycle 3 : Demande de subvention au FDEC :**

Dans le cadre des travaux prévus dans la classe du cycle 3, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDEC.

↳ Cimetière : Réfection du mur 2^{ème} tranche : Demande de Déclaration Préalable:

Monsieur le Maire indique que la demande de subvention déposée au titre du FDEC 2015, nécessite le dépôt d'une Déclaration Préalable concernant les travaux de réfection du mur du cimetière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer cette demande d'urbanisme et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

↳ Assainissement Collectif : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2014 :

Conformément à la loi, Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2014, établi par le Syndicat des Vernays.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, ce rapport comprenant la caractérisation technique du service, la tarification de l'assainissement et les recettes du service, les indicateurs de performance, le financement des investissements, les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau et le tableau récapitulatif des indicateurs.

↳ EDF – Centrale hydroélectrique de la Coche : Augmentation de puissance:

Monsieur le Maire présente un dossier, établi par EDF, dans le cadre de la procédure prévue par décret, relatif aux concessions hydroélectriques, concernant l'augmentation de la puissance maximale brute de la Centrale hydroélectrique de la Coche.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au dossier présenté par EDF, à 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions

↳ Services techniques : Remboursement des frais de visite médicale d'embauche:

Le recrutement d'un nouvel agent aux services techniques a nécessité une visite chez un médecin agréé par le Centre de Gestion, pour laquelle il a fait l'avance de frais.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le remboursement de cette avance de frais, à l'agent concerné.

↳ Association « je dis danse » : Convention d'utilisation de la salle des fêtes:

Monsieur le Maire expose que l'association « je dis danse » a renouvelé sa demande de réservation de la salle des fêtes afin de poursuivre les cours de danse de salon, dispensés tous les jeudis soirs, du mois de Septembre au mois de Juin et qu'il convient de renouveler la convention d'occupation de la salle, pour la prochaine saison.

Le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour et 4 abstentions, de mettre la salle des fêtes à disposition de l'association « je dis danse », à titre gratuit, du mois de Septembre 2015 au mois de Juin 2016 et autorise le Maire à signer la convention afférente.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 12 Juin 2015 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Monsieur le Maire indique que des réclamations ont été déposées en Mairie, concernant le problème des « chats errants ». Il expose que par arrêté du 03 Avril 2014, depuis le 1^{er} Janvier 2015, la mise en fourrière de ces animaux est interdite. Raymond MULLER a pris contact avec des associations qui proposent un accompagnement aux Communes, afin de faciliter la mise en œuvre de cet arrêté. Une étude est en cours au niveau intercommunal.
- Compte-tenu du départ en retraite de l'employée communale qui assurait l'entretien des locaux de l'école et de la Mairie, le Conseil Municipal envisage de confier cette mission

supplémentaire, à raison de 09h00 par semaine, à l'agent affecté à l'entretien de l'agence postale.

- Monsieur le Maire indique qu'une réunion sur le bilan de la Fête du Village se déroulera le 05 Octobre prochain, en présence des partenaires associatifs et des bénévoles qui ont participé au succès de cet événement.
- Raymond MULLER informe le Conseil Municipal de la vente de deux coupes de bois, dont une qui a eu lieu au Printemps et a été attribuée au plus offrant (Ets MONNET SEVE de Belley), pour un montant de 30 300 €uros et la seconde qui est programmée pour cet automne, et dont le montant de la recette a été estimé par l'Office National des Forêt à 14 000 €uros.
- Raymond MULLER fait un point sur les travaux exécutés à Bénétan en soulignant une forte participation des bénévoles. Il reste quelques finitions à entreprendre avant la prochaine mise en eau.
- Monsieur le Maire fait un point sur la mise en place des repas bio à la cantine, qui ont reçu un accueil favorable de la part des enfants, des parents d'élèves, des enseignants et de l'agent affecté au restaurant scolaire.
- Raymond MULLER rappelle que le nettoyage des ruisseaux de la Gruvaz et de Bénétan, a été confié en sous-traitance à la Société ALPES PAYSAGES par la Co.RAL. Le calendrier des travaux a été arrêté et l'intervention sur Cevins est prévue semaines 42 et 43.
- Monsieur le Maire expose qu'une démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) a été engagée par le Syndicat Arlysère, afin de mener une action pour diminuer significativement la consommation énergétique du territoire. Un atelier de travail va être mis en place, réunissant divers interlocuteurs, et notamment des élus locaux afin d'atteindre les objectifs TEPOS. Messieurs Bernard MILLIET et Raymond MULLER sont en charge de ce dossier pour Cevins.
- Monsieur le Maire rappelle que, pour des raisons de sécurité, le tir du feu d'artifice au 14 Juillet avait dû être annulé. Il indique que le matériel pyrotechnique est toujours à disposition de la Commune et qu'il pourrait être utilisé cet automne, en lien avec l'association Cevins Animation, et après les vendanges afin de ne pas endommager les récoltes. Les cevinoises et cevinois seront informés prochainement de la date de cette manifestation.
- Nadine POINTET fait le point sur la journée « Nettoyage des bassins de la Commune », réalisée à l'initiative du Conseil Municipal Jeunes, qui s'est bien investi pour la réussite de cette opération, avec la participation de nombreux bénévoles. Cette action a pour but de sensibiliser les habitants à entretenir et nettoyer les bassins de notre village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

CEVINS le 14 Septembre 2015.



Le Maire,

Philippe BRANCHE